



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9630^e séance

Lundi 20 mai 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Afonso	(Mozambique)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Koudri
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Frazier
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Non-prolifération

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bélarus, du Nicaragua, de la République arabe syrienne et de la République populaire démocratique de Corée à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/383, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Bélarus, la Chine, la Fédération de Russie, le Nicaragua, la République arabe syrienne et la République populaire démocratique de Corée.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous souvenons tous que, le 24 avril, ici même dans cette salle (voir S/PV.9616), les États-Unis, le Japon et leurs alliés se sont avérés incapables d'expliquer la valeur ajoutée de leur projet de résolution sur le non-déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace (S/2024/302), qui réaffirmait les obligations qui incombent déjà à tous les signataires du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Ils n'ont pas non plus été en mesure de présenter un seul argument valable pour justifier leur refus d'inclure dans le projet de résolution notre proposition sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui aurait donné un sens au document. Le vote a montré que l'initiative occidentale ne répondait qu'à une seule motivation, à savoir tenter de présenter la Fédération de Russie sous un jour défavorable et nous attribuer, sans aucun fondement, des intentions et projets que nous n'avons pas.

Cette situation a porté un grave coup aux efforts internationaux visant à préserver la paix dans l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, dans la mesure où la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la préservation de l'espace à des fins pacifiques constituent pour nous une priorité absolue, nous avons décidé de donner à nos collègues occidentaux une nouvelle chance

de démontrer – non pas en paroles, mais en actes – le caractère pacifique de leurs intentions. À cette fin, nous avons donc préparé un autre projet de résolution (S/2024/383) qui, contrairement au texte américano-japonais, ouvertement politisé, garantirait le caractère exclusivement pacifique de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous estimons que l'exploration pacifique de l'espace, qui est devenue un symbole des formidables accomplissements de la science et de la technologie, devrait être un moyen efficace de résoudre de nombreux problèmes mondiaux, y compris ceux liés au développement économique. Et c'est d'ailleurs ce que la communauté internationale s'efforce de faire depuis plus d'un demi-siècle maintenant.

Nous sommes également convaincus de la nécessité d'éviter que l'espace extra-atmosphérique ne devienne un nouveau théâtre d'affrontements armés et de guerre. Aujourd'hui plus que jamais, il importe de prévenir à tout prix une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de le préserver à des fins pacifiques, en tant que norme internationale universellement reconnue.

Le projet de résolution que nous avons présenté est complet et contient des dispositions bien connues qui reflètent les intérêts et les aspirations de l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU. Grâce à sa large portée, il vise à réaffirmer l'engagement des États à ne pas utiliser l'espace extra-atmosphérique pour le déploiement de tout type d'armes, y compris les armes de destruction massive. C'est d'ailleurs la formulation que nos collègues américains, sous des prétextes fallacieux, ont précisément refusé d'inclure dans leur projet de résolution dès le début.

Lors de l'élaboration de ce document, nous avons adopté une approche responsable en prenant en compte les commentaires de tous les membres du Conseil. Je souligne en outre que nous avons fait des concessions à nos collègues occidentaux et que nous avons même supprimé une référence cruciale au projet de traité russo-chinois visant à empêcher le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Ce document est d'ailleurs toujours en cours de négociation dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève. Dans le même temps, le projet de traité garde toute sa pertinence et est considéré comme la base de futures négociations sur un instrument multilatéral juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Le projet de résolution revêt la plus haute importance dans le contexte des défis auxquels nous sommes confrontés dans l'espace extra-atmosphérique. Son adoption permettra de réaffirmer notre engagement collectif à

préserver la nature pacifique de l'espace extra-atmosphérique et à apporter une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales. Le vote d'aujourd'hui est en quelque sorte un moment de vérité pour nos collègues occidentaux. S'ils n'appuient pas le projet de résolution, ils montreront clairement que leur priorité est de garder les mains libres pour accélérer la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Cela sera d'autant plus évident que toutes les dispositions promues par les États-Unis et le Japon sur l'interdiction de déployer des armes de destruction massive dans l'espace, y compris les armes nucléaires, sont reprises dans notre projet de résolution sans aucun changement.

Nous appelons tous les participants responsables aux activités spatiales à appuyer notre projet de résolution.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui parce que la Russie cherche à détourner l'attention du monde des efforts qu'elle déploie pour mettre au point un nouveau satellite porteur d'un engin nucléaire.

Le 24 avril, la Russie a usé de son droit de veto (voir S/PV.9616) contre un projet de résolution (S/2024/302), appuyé par 13 membres du Conseil de sécurité, qui demandait à tous les États Membres de ne pas mettre au point d'armes nucléaires spécifiquement conçues pour être mises sur orbite autour de la Terre. Ce projet de résolution, fruit de près de deux mois de négociations constructives et coparrainé par 65 pays, reflétait une réalité simple : la mise sur orbite autour de la Terre d'une arme nucléaire constituerait non seulement une violation du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, mais également une menace pour les vols spatiaux habités, ainsi que les services scientifiques, météorologiques, agricoles, commerciaux, de communication et de sécurité nationale, des services vitaux que tous les satellites, quels qu'ils soient, fournissent aux populations du monde entier.

Nous avons entendu le Président Poutine déclarer publiquement que la Russie n'avait pas l'intention de déployer des armes nucléaires dans l'espace. Si tel était le cas, la Russie n'aurait pas usé de son droit de veto contre ce projet de résolution.

Ces dernières semaines, et à la suite de la condamnation générale d'un groupe d'États Membres de diverses régions à la séance du 6 mai de l'Assemblée générale, la Russie a tout fait pour détourner l'attention de ses dangereux efforts visant à mettre une arme nucléaire sur orbite autour de la Terre. Le projet de résolution (S/2024/383) dont nous sommes saisis aujourd'hui est le point culminant

de la campagne diplomatique de manipulation mentale et de dissimulation menée par la Russie. Rédigé à la hâte, sans tenir compte des préoccupations légitimes, exprimées à maintes reprises par une majorité de membres du Conseil, le projet de résolution de la Russie ne permet pas d'atteindre l'objectif simple que nous nous sommes fixé il y a plusieurs mois : réaffirmer les obligations fondamentales du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et prévenir une course à l'armement nucléaire dans l'espace.

Par conséquent, les États-Unis ne soutiendront pas ce projet de résolution fallacieux. Nous demandons instamment au Conseil de le rejeter et de réitérer notre appel à la Russie pour qu'elle se joigne à tous les autres membres du Conseil et appuie le texte simple et plein de bon sens que des dizaines d'États Membres ont appuyé il y a seulement quatre semaines.

Encore une fois, la Russie ne veut pas que le Conseil de sécurité porte son attention sur ses actions dangereuses dans l'espace. Compte tenu du fait qu'elle a eu recours à son droit de veto, nous devons être sceptiques quant à ses déclarations d'aujourd'hui et à ses intentions en proposant ce projet de résolution.

Il est également essentiel de ne pas perdre de vue certains faits simples.

Premièrement, au lieu de renforcer la maîtrise des armements, le texte présenté par la Russie aujourd'hui réduirait la portée des efforts déployés dans d'autres instances de l'ONU d'une manière qui nuirait aux efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Deuxièmement, en essayant d'utiliser ce projet de résolution pour proposer des formulations sur d'autres sujets, dont la Russie sait qu'elles ne font pas l'objet d'un consensus au sein du Conseil, le texte russe détourne également l'attention de la nécessité de réaffirmer les obligations importantes qui incombent à l'ensemble des 116 États parties au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, notamment celle de ne pas mettre sur orbite autour de la Terre des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive.

Troisièmement, le texte auquel la Russie a opposé son veto le 24 avril s'est efforcé de répondre aux préoccupations de tous les membres du Conseil d'une manière plus globale et plus inclusive que le texte que la Russie veut imposer au Conseil aujourd'hui. Je le répète : le projet de résolution contre lequel la Russie a usé de son droit de veto était soutenu par 13 membres du Conseil et coparrainé par 65 États Membres. Il reflétait un consensus

mondial fort, comme l'a déclaré plus tard le Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Francis, lors de la séance du 6 mai de l'Assemblée, selon lequel :

« L'espace extra-atmosphérique n'appartient pas des nations à titre individuel. Son utilisation pacifique et durable ne peut pas faire l'objet d'une appropriation nationale. Il doit être un espace de paix et de coopération au profit et dans l'intérêt de tous les pays ».

Les États-Unis sont entièrement d'accord.

De leur côté, les États-Unis continueront de démontrer que les activités spatiales peuvent être menées de manière responsable, pacifique et durable afin de préserver les bienfaits de l'espace pour les générations actuelles et futures. Nous continuerons également de braquer les projecteurs sur les actions préoccupantes de la Russie dans l'espace et sur la façon dont elles sont incompatibles avec ses déclarations au Conseil de sécurité.

D'ailleurs, rien que la semaine dernière, le 16 mai, la Russie a lancé un satellite en orbite terrestre basse qui, selon les États-Unis, est probablement une arme de neutralisation d'objets spatiaux capable d'attaquer d'autres satellites en orbite terrestre basse. La Russie a déployé cette nouvelle arme de neutralisation d'objets spatiaux sur la même orbite qu'un satellite du Gouvernement américain. Le lancement effectué par la Russie le 16 mai fait suite à d'autres lancements de satellites russes susceptibles d'être des systèmes de neutralisation d'objets spatiaux en orbite basse, en 2019 et 2022.

Nous demandons instamment aux membres du Conseil de voter contre ce texte qui n'est qu'une distraction et de se joindre à nous pour demander à la Russie de cesser ses manœuvres d'obstruction au sein du Conseil de sécurité. Nous les invitons également à se joindre à nous pour faire comprendre à la Russie que le monde ne fermera pas les yeux sur ses efforts dangereux et sans précédent pour mettre au point un nouveau satellite porteur d'un engin nucléaire, ce qui va à l'encontre des obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et de l'avis d'une écrasante majorité des membres du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : En écoutant la déclaration passionnée du représentant des États-Unis, nous nous demandons de quel

projet de résolution il parlait. A-t-il lu le projet de résolution (S/2024/383) qui a été présenté ?

Ce n'est pas la première fois que les États-Unis accusent la Russie de vouloir placer des armes nucléaires dans l'espace. Le représentant des États-Unis vient de faire référence à un satellite qui, selon lui, pourrait transporter un engin nucléaire. Je n'ai même pas bien compris ce qu'il voulait dire, mais ce n'est pas le plus important.

Si les États-Unis accusent la Russie de vouloir placer des armes nucléaires dans l'espace, alors qu'est-ce que le représentant des États-Unis reproche au projet de résolution que nous avons proposé ? Il contient une formulation identique à celle qui figure dans le projet de résolution des États-Unis (S/2024/302) contre lequel nous avons usé de notre droit de veto le 24 avril dernier (voir S/PV.9616), et pour cause, parce que ce projet de résolution limitait son champ d'application aux seules armes de destruction massive. Nous proposons un projet de résolution qui couvre à la fois les armes de destruction massive et tous les autres types d'armes dans l'espace : un projet de résolution qui devrait permettre d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Laissons le représentant des États-Unis tenter d'expliquer, s'il le peut, ce qui ne va pas dans notre projet de résolution. De fait, il reprend presque entièrement le texte proposé par les États-Unis, et le complète par des dispositions sur tous les autres types d'armes dont nous pensons qu'ils ne doivent être déployés dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre à nouveau la parole, mais je dois évidemment répondre aux remarques qu'a faites le représentant de la Fédération de Russie.

Pour répondre à sa question, oui, j'ai bien lu son mauvais texte. Ce texte prévoit un long mécanisme contraignant qui ne peut être vérifié. C'est très clair. Nous avons eu ces mêmes discussions, à Genève, s'agissant du type de traité que son pays souhaiterait voir mis en place. Nous avons donc déjà vu ce film. Mais ce que je propose à mon collègue russe, c'est que nous laissions le Conseil se prononcer sur son texte. C'est ce que nous sommes sur le point de faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Équateur, Chine, Guyana, Mozambique, Fédération de Russie, Sierra Leone

Votent contre :

France, Japon, Malte, République de Corée, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Suisse

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 7 voix pour, 7 voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Koudri (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie a voté pour le projet de résolution (S/2024/383) car il correspond à notre position de longue date sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et la nécessité d'en empêcher l'arsenalisation. Comme le souligne notre position immuable, l'Algérie est foncièrement convaincue que l'espace extra-atmosphérique relève du patrimoine commun de l'humanité. Il doit être exploré et utilisé au profit de toutes les nations, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique. Le projet de résolution demande à juste titre à tous les États, en particulier ceux dotés de capacités spatiales importantes, de contribuer activement à la réalisation de l'objectif qui consiste à utiliser l'espace à des fins pacifiques et à prévenir la course aux armements dans l'espace. Nous réaffirmons qu'il importe que tous les États s'abstiennent d'actes incompatibles avec cet objectif et avec les traités en vigueur en la matière, afin de maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Nous nous félicitons que le texte évoque des documents clefs, tels que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le programme Espace 2030, et souligne aussi bien l'importance du droit international que le rôle prépondérant de la Conférence du désarmement pour négocier des accords multilatéraux. L'importance que le texte accorde à un strict respect du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et d'autres instruments juridiques pertinents est cruciale. Défendre et promouvoir le respect universel de ces traités est essentiel pour faire en sorte que l'espace reste réservé à des utilisations pacifiques. Le

projet de résolution souligne à juste titre qu'il faut adopter d'urgence de nouvelles mesures, y compris des instruments juridiquement contraignants, pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous avons toujours argué qu'il était important de négocier de tels instruments.

Pour terminer, l'Algérie redit son attachement indéfectible à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à la préservation de l'espace à des fins pacifiques.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée a voté contre le projet de résolution (S/2024/383), pour deux raisons.

Premièrement, le projet russe contient des formulations qui n'ont pas réuni le consensus des membres du Conseil de sécurité. Notamment, un paragraphe du dispositif, le paragraphe 8, est une redite de l'amendement qu'avait proposé la Fédération de Russie (S/2024/323) et qui n'a pas été adopté à la précédente séance sur cette question, le 24 avril (voir S/PV.9616).

Compte tenu du caractère à double usage de nombreux systèmes spatiaux, il est très difficile de définir une arme dans l'espace, comme il est très difficile de vérifier la conformité avec les accords conclus, même lorsqu'ils sont juridiquement contraignants. L'ambiguïté est susceptible d'entraîner des divergences juridiques et d'ouvrir la porte à un contournement délibéré des obligations légales. C'est pourquoi de nombreux États, dont la République de Corée, estiment que nous devons continuer d'élaborer des règles, normes et principes propres à s'attaquer et à remédier comme il convient aux menaces effectives et potentielles dans le domaine spatial. Le texte russe ne reflétait pas ces perspectives de manière idoine.

Deuxièmement, le projet de résolution a été mis aux voix sans avoir fait l'objet de consultations suffisantes. Alors que plusieurs membres du Conseil avaient demandé que le texte soit équilibré, la Fédération de Russie en a à peine modifié les libellés et l'a mis en bleu dès que la procédure d'approbation tacite a été rompue. De toute évidence, la Russie n'avait pas l'intention de mener des négociations de bonne foi. C'est d'autant plus regrettable que la Russie a mis son veto à un projet de résolution (S/2024/302) qui était consacré à la même question et qui a reçu 13 voix pour, dont celles des 10 membres élus du Conseil (voir S/PV.9616).

La République de Corée profite de cette occasion pour souligner que le Conseil de sécurité doit s'employer davantage, en amont, à relever les nouveaux défis à la sécurité, en particulier dans les domaines de l'espace et

du numérique. Tout au long de son mandat au Conseil de sécurité, la République de Corée sera prête à collaborer avec les autres membres du Conseil pour faire en sorte que son action pour maintenir la paix et la sécurité internationales dans notre monde en rapide mutation soit plus agile et pertinente.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte a voté contre le projet de résolution S/2024/383, dont le texte n'a pas tenu compte des perspectives de nombreux membres du Conseil. Notre vote contre était motivé sur le fond, mais il répond aussi, et surtout, à des raisons de procédure.

En ce qui concerne le projet de texte, bien qu'il soit largement basé sur le projet de résolution S/2024/302, déposé par le Japon et les États-Unis, il supprime des éléments clefs, notamment une référence à l'applicabilité du droit international dans l'espace extra-atmosphérique. Cette référence était appuyée par de nombreux membres du Conseil et nous regrettons sa suppression. Qui plus est, le projet contient deux paragraphes supplémentaires non consensuels qui cherchent à diviser le Conseil plutôt qu'à parvenir à un consensus. En fait, la même formulation dans l'un des deux paragraphes du dispositif a été récemment rejetée dans cette même salle lorsqu'elle a été présentée comme amendement (S/2024/323) au projet de résolution déposé par le Japon et les États-Unis.

D'autre part, nous sommes déçus par l'approche adoptée par le rédacteur. Il est regrettable de voir un membre permanent opposer d'abord son veto à un projet de résolution sur ce sujet (voir S/PV.9616), soulignant que le Conseil ne devrait pas discuter de l'espace extra-atmosphérique et ne devrait pas réaffirmer les obligations existantes, pour ensuite présenter son propre projet de résolution sur le même sujet. De plus, après un seul cycle de consultations, il a soumis à la procédure d'approbation tacite un texte qui ne tenait pas compte de la quasi-totalité des préoccupations exprimées par les autres membres. Ce n'est pas comme cela que l'on forge le consensus. Ce n'est pas ainsi que l'on défend les intérêts de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. De telles initiatives ne font que contribuer à discréditer le Conseil de sécurité. Comme nous l'avons déjà dit, nous avons une occasion opportune d'adopter le premier projet de résolution du Conseil sur l'espace et de réaffirmer les principes consacrés par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Nous avons manqué cette occasion en raison du veto opposé au projet de résolution le mois dernier. Notre objectif collectif est de faire en sorte que l'espace reste un domaine pacifique au bénéfice de l'humanité tout entière.

Alors que les capacités spatiales continuent d'augmenter, nous pensons que le Conseil doit jouer un rôle pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales qui en découlent.

Pour terminer, nous réaffirmons une fois de plus notre position de principe contre toutes les armes nucléaires et les armes de destruction massive, dans l'espace extra-atmosphérique, sur Terre et ailleurs. Nous sommes prêts à participer de manière constructive aux discussions sur l'espace dans toutes les instances pertinentes, y compris le Conseil de sécurité.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par rappeler au Conseil ce que notre collègue russe a dit dans cette salle il y a quelques semaines. Il a déclaré que

« [I]es discussions sur la sécurité de l'espace et les décisions prises à ce sujet doivent être globales, tous les Membres de l'ONU doivent y participer [...] Sans quoi, il ne s'agit que d'une tentative flagrante d'imposer l'opinion des membres du Conseil de sécurité au reste des Membres de l'ONU » (S/PV.9616, p.11).

La même délégation a maintenant proposé au Conseil de sécurité un projet de résolution sur la sécurité de l'espace extra-atmosphérique (S/2024/383) que les autres Membres de l'ONU n'accepteraient pas. Nous ne voyons aucune cohérence dans son approche.

Tout au long des négociations sur ce projet de texte, notre délégation s'est efforcée de trouver un compromis en formulant des propositions concrètes pour rapprocher les points de vue divergents des membres du Conseil. Nous regrettons que le rédacteur n'ait pas pleinement pris en compte ces propositions constructives et qu'il ait décidé de déposer un texte contenant un certain nombre d'éléments clivants. Par exemple, en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace, s'il existe un consensus sur l'idée que nous devrions prendre de nouvelles mesures et engager des négociations internationales appropriées conformément à l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, il n'y a pas, à ce stade, de consensus entre les États Membres sur la voie à suivre. C'est pourquoi l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement continuent de débattre de cette question importante.

Le maintien de la nature pacifique de l'espace extra-atmosphérique est très important pour les travaux du Conseil de sécurité. Toutefois, nous estimons que le Conseil doit compléter les efforts menés dans d'autres

instances pertinentes plutôt que de prendre les devants ou de préjuger de l'issue de ces travaux. Le Japon réaffirme sa ferme détermination à garantir la sécurité, la stabilité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que son fort attachement à l'objectif d'y prévenir une course aux armements. Toutefois, il reste des difficultés de taille à surmonter pour ce qui est de définir ce qu'est une arme dans l'espace extra-atmosphérique et d'en vérifier la nature en raison du caractère à double usage des objets et technologies spatiaux et de la nécessité de s'attaquer aux menaces spatiales de manière globale. Pour relever les défis en matière de sécurité dans l'espace, il est essentiel de se concentrer sur la manière dont certains objets ou capacités sont appliqués et utilisés. Sur la base de cette position, nous avons voté contre le projet de résolution aujourd'hui.

Avant de conclure, je voudrais insister sur un autre point. Le paragraphe 7 de ce projet de résolution invite les États Membres à ne pas mettre au point d'armes nucléaires ou d'autres types d'armes de destruction massive spécifiquement conçues pour être placées dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes heureux de constater que les auteurs du projet de résolution sont maintenant prêts à s'engager activement en faveur de ce principe important. C'est ce que le Japon et les États-Unis voulaient faire avec le projet de résolution que nous avons déposé le mois dernier (S/2024/302). L'espace extra-atmosphérique ne doit jamais être le théâtre d'une course aux armements nucléaires.

M. Hauri (Suisse) : Garantir l'utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique contribue à notre sécurité et à notre prospérité. C'est un intérêt commun de tous les États. Il incombe non seulement aux organes dédiés mais aussi au Conseil de préserver l'espace pour les générations futures.

La Suisse insiste sur le fait que les différentes approches de la sécurité spatiale sont complémentaires. Nous restons attachés à notre position selon laquelle il faut impérativement prévenir une course aux armements ainsi qu'un conflit armé dans l'espace extra-atmosphérique et à cette fin, le placement de tous les types d'armes, y compris les armes conventionnelles, devrait être interdit. Pour atteindre ces objectifs, nous pensons qu'il est nécessaire de développer des normes relatives au comportement responsable ainsi que des instruments juridiquement contraignants.

Après la négociation du projet de résolution S/2024/302, présentée par le Japon et les États-Unis, qui a malheureusement échoué face au veto, et en examinant le

projet actuel (S/2024/383) de la Russie, nous pensons qu'il y aurait suffisamment de points communs pour parvenir à un consensus. Bien que nous soutenions plusieurs éléments du projet présenté, nous regrettons que l'esprit de flexibilité et un cadre de confiance aient fait défaut et que nos suggestions visant à produire un texte qui nous unisse, au lieu de nous diviser, n'aient pas été prises en compte. Nous avons donc décidé de nous abstenir dans le vote sur ce projet.

Le Conseil devrait pourtant agir dans un esprit de coopération et faire des enjeux tels que la sûreté dans l'espace un terrain d'entente commun, plutôt qu'une arène de confrontation où chacun tente de marquer des points. Nous regrettons que cela n'ait pas été le cas cette fois-ci et espérons que les prochaines occasions seront saisies pour rapprocher les positions et parvenir à des terrains d'entente. La Suisse souligne que la mise en œuvre des dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique est obligatoire pour les États parties, et nous appelons une nouvelle fois tous les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans délai.

La Suisse reste convaincue qu'il est nécessaire et possible de s'accorder sur un produit au sein du Conseil sur un sujet aussi important pour la sécurité internationale et la prospérité de chacun de nos pays. Nous appelons tous les membres à s'unir et à rechercher des solutions, en mettant l'accent sur les points communs plutôt que sur les divergences, afin d'obtenir des résultats qui fassent progresser le désarmement plutôt que d'aggraver les divisions.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'est engagé à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi nous avons présenté l'année dernière à l'Assemblée générale un projet de résolution établissant des normes, des règles et des principes de comportement responsable afin de réduire les menaces pesant sur les moyens spatiaux (résolution 78/20). Ce texte a été adopté avec l'appui écrasant de 166 États Membres, et c'est pourquoi le Royaume-Uni a soutenu le projet de résolution S/2024/302, déposé au Conseil par les États-Unis et le Japon, qui visait à réaffirmer les obligations fondamentales énoncées dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et à empêcher toute mise en orbite d'armes nucléaires autour de la Terre.

L'explosion d'une arme nucléaire dans l'espace pourrait détruire ou endommager de façon permanente un nombre important de satellites en orbite autour de la Terre, ce qui aurait des conséquences très graves et potentiellement mortelles, s'agissant des applications essentielles de

la technologie spatiale dont nous dépendons toutes et tous. Le fait que la Russie ait usé de son droit de veto contre ce projet de résolution devrait nous préoccuper toutes et tous.

Le contre-projet présenté par la Russie, à savoir le projet de résolution S/2024/383, sur lequel nous avons voté aujourd'hui, n'était tout simplement pas crédible. Il s'agissait d'une tentative cynique de détourner l'attention des informations selon lesquelles Moscou est en train de mettre au point un nouveau satellite porteur d'un engin nucléaire. Ce projet de résolution a été élaboré sur la base d'une formulation qui a été rejetée il y a quelques semaines par le Conseil et qui a de nouveau fait l'objet d'une large opposition durant les négociations. Alors pourquoi le mettre aux voix aujourd'hui ? Il ne s'agit pas d'une tentative sérieuse de régler la question de la sécurité de l'espace. Et la Russie sait très bien que ses propositions ne sont ni vérifiables ni applicables. Venant d'un pays qui a bafoué tant d'obligations en matière de maîtrise des armements, il s'agit d'un signal d'alarme.

Qu'il me soit permis de rappeler au Conseil les antécédents récents de la Russie : projets de retrait de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, retrait du Traité « Ciel ouvert » et des traités sur les forces armées conventionnelles en Europe, suspension de la participation au nouveau Traité START, violation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et de la Convention sur les armes chimiques et bien sûr, violation des résolutions du Conseil relatives à l'Iran et à la République populaire démocratique de Corée.

Nous devons redoubler d'efforts pour éviter une course aux armements dans l'espace et garantir notre sécurité collective. Pour ce faire, des débats sérieux et de bonne foi sur le dispositif de la maîtrise des armements s'imposent. Nous restons prêts et disposés à participer à ces débats de toute urgence.

Mme Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana a voté pour le projet de résolution S/2024/383, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace et sécurité de l'espace », présenté par la Fédération de Russie.

Nous avons appuyé ce projet de résolution parce qu'il est conforme à nos positions sur la résolution 78/238 de l'Assemblée générale et le projet de résolution S/2024/302 du Conseil de sécurité, déposé par le Japon et les États-Unis il y a moins d'un mois (voir S/PV.9616), sur la prévention du déploiement d'armes nucléaires dans l'espace, qui, malheureusement, n'a pas été adopté en raison du veto de la Russie. En tant que nation attachée à

l'utilisation équitable et pacifique de l'espace extra-atmosphérique, nous reconnaissons l'importance de l'appel lancé par le projet de résolution pour que l'espace soit exempt de tout type d'armes. La perspective d'une arsenalisation de l'espace constitue une grave menace, non seulement pour la sécurité mondiale, mais aussi pour l'avenir du patrimoine commun de l'humanité dans l'espace.

À cet égard, nous estimons que le projet de texte, qui n'a pas été adopté, aurait pu contribuer à écarter cette grave menace. Le Guyana souligne que l'espace extra-atmosphérique doit rester exempt de tout type d'armes, y compris d'armes de destruction massive. Il est crucial de préserver ce bien commun mondial du fléau de la course aux armements, qui ne peut qu'exacerber les menaces pesant sur notre sécurité collective et entraver nos efforts de développement.

Le Guyana rappelle qu'il est important que les États dotés d'armes nucléaires honorent leurs obligations internationales et s'engagent à ne pas déployer d'armes nucléaires dans l'espace. Nous réaffirmons également notre engagement à appuyer les efforts visant à garantir le droit de tous les pays de bénéficier équitablement de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur est fermement engagé en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationales et estime que la réglementation des activités spatiales est l'un des éléments essentiels de l'architecture nécessaire pour assurer sa viabilité à long terme.

C'est pourquoi, fidèle à ses principes et à sa position, mon pays a voté pour le projet de résolution S/2024/383. L'Équateur reconnaît l'importance de préserver l'espace extra-atmosphérique en tant qu'environnement pacifique et s'oppose à son anarchisation et, plus encore, à son arsenalisation, qui comprend le placement dans l'espace de tout type d'armes, en particulier les armes de destruction massive.

Il ne faut pas oublier que le texte soumis à l'examen du Conseil se fonde sur le projet de résolution S/2024/302, qui a fait l'objet d'un veto le 24 avril (voir S/PV.9616), y compris le libellé de l'amendement proposé, S/2024/323, qui n'a pas recueilli le nombre de voix nécessaire à son adoption. Un résultat similaire était donc prévisible. Pourquoi engager le Conseil dans un processus inutile dont l'issue était déjà connue ?

La polarisation et l'antagonisme croissants dans l'examen des questions qui relèvent de la compétence du Conseil et qui imposent à tous ses membres une

responsabilité individuelle et collective dans la recherche de solutions constructives aux défis mondiaux, y compris la question des armes dans l'espace extra-atmosphérique, sont une source de préoccupation. Nous ne devons pas politiser le Conseil de sécurité et l'utiliser comme une nouvelle arène où se reflètent les tensions géopolitiques actuelles.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement de l'Étateur à continuer d'agir conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, sur la base du dialogue et de la coopération entre ses membres.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : La France a voté contre le projet de résolution (S/2024/383) présenté aujourd'hui.

Nous déplorons la méthode d'obstruction qui a été employée par la Russie, qui ne cherchait manifestement qu'à diviser le Conseil et à renverser la responsabilité de l'échec de ce projet de texte, sans sincèrement en soutenir les objectifs. Le vote de la France aujourd'hui reflète notre refus de la méthode.

Le 24 avril (voir S/PV.9616), la Russie opposait son veto au projet de résolution S/2024/302, sur l'espace extra-atmosphérique, qui a été préparé par les États-Unis et le Japon. Nous souhaitons saluer une nouvelle fois les efforts qui avaient été déployés par ces deux États, au cours de discussions ouvertes, pour parvenir à un compromis. Leur projet réaffirmait l'importance du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, qui est le fondement du droit international spatial. Il soulignait le rôle d'instances spécialisées comme la Conférence du désarmement pour continuer à développer le régime juridique applicable à l'espace.

Après avoir bloqué, seule, l'adoption de ce texte, la Russie soumet au Conseil un projet alternatif (S/2024/383), dont 15 paragraphes sont issus directement de la proposition portée par les États-Unis et le Japon. Il est permis de s'étonner que la Russie ait opposé son veto à un texte dont elle s'est inspirée aussi largement pour son propre projet.

La position de la France est claire. Nous soutenons les paragraphes qui rappellent le rôle du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, mais la Russie cherche à imposer de nouvelles dispositions, qui n'ont fait qu'éloigner le Conseil d'un accord. Ces ajouts visent à introduire des références à la proposition d'un traité sur la prévention du placement d'armes dans l'espace. Cette proposition ne recueille pas le consensus et elle fait l'objet de débats dans les enceintes de désarmement. La France nourrit des réserves à l'égard de cette proposition de traité, qui

se heurterait à l'écueil de la définition des termes et de la mise en place de mécanismes effectifs de vérification. Lors des négociations sur ce projet de résolution, nous avons appelé, comme de nombreux autres membres du Conseil, à ne pas préjuger des débats en cours dans les enceintes de désarmement.

Dans un esprit de compromis, nous avons accepté que le projet ne mentionne pas la réduction des menaces spatiales par la définition de normes de comportement responsable, alors que 170 États avaient soutenu le projet de résolution A/C.1/78/L.15/Rev.1 promouvant cette approche en Première Commission.

La Russie, pour sa part, a persisté à vouloir introduire dans le texte sa proposition de traité et elle savait qu'une majorité de membres du Conseil ne la soutenaient pas. C'est ce refus de négociation, tout comme le veto qu'elle a utilisé il y a quelques semaines, qui permettent de douter de la crédibilité de la Russie, lorsqu'elle prétend unir la communauté internationale dans la négociation d'un accord sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il est dans l'intérêt de tous que l'espace extra-atmosphérique demeure sûr, stable, et qu'il soit utilisé à des fins pacifiques. La France est attachée au respect du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, du droit international, ainsi qu'à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Pour avancer vers cet objectif, elle est mobilisée dans les discussions des enceintes compétentes de désarmement, y compris sur la définition d'engagements politiques et d'instrument contraignants appropriés.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone réaffirme son engagement à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans l'espace extra-atmosphérique et au-delà. Conformément à sa position de principe sur la prévention de l'arsenalisation de l'espace, la Sierra Leone a voté, le 24 avril (voir S/PV.9616), pour le projet de résolution S/2024/302, déposé par le Japon et les États-Unis et coparrainé par 65 États Membres, sur les armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Le projet de résolution n'a pas été adopté parce qu'un membre permanent a voté contre ce texte. Nous avons aussi voté pour l'amendement (S/2024/323) proposé par la Fédération de Russie et la Chine, car nous reconnaissons qu'il est urgent de prendre des mesures pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace.

La Sierra Leone a voté pour le projet de résolution S/2024/383, en réaffirmation de notre conviction,

fondamentale et inentamée, que l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé à des fins pacifiques et qu'il faut empêcher son éventuelle militarisation. Nous notons que le projet de résolution initié par la Fédération de Russie reprend en grande partie les éléments du projet de résolution corédigé par le Japon et les États-Unis qui n'a pas été adopté.

Nous comprenons les préoccupations exprimées par certains membres du Conseil concernant l'absence de consensus large sur certains éléments du texte. Il est toutefois urgent d'empêcher toute arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique, ce qui requiert des mesures énergiques et déterminées. La Sierra Leone est foncièrement convaincue que l'adoption d'une résolution, quelle qu'elle soit, appelant à prévenir une course aux armements dans l'espace sera un pas en avant crucial pour atténuer les risques.

Pour terminer, la Sierra Leone reste attachée à la quête de paix et de sécurité dans l'espace. Notre vote pour le projet de résolution incarne notre détermination à faire en sorte que l'espace reste un havre d'activités pacifiques, protégé des menaces, des affrontements militaires et des conflits qui prévalent sur Terre : un domaine où l'humanité puisse, de concert, favoriser la connaissance, la découverte et le progrès mutuel.

Nous appelons tous les États Membres à collaborer en toute sincérité aux futures négociations qui se tiendront à la Conférence du désarmement pour élaborer un cadre juridiquement contraignant et universellement accepté qui préservera notre patrimoine spatial commun, pour le bien des générations actuelles et futures.

La Sierra Leone est prête à poursuivre ses échanges constructifs dans ces discussions vitales afin de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique reste un environnement sûr et pacifique pour les générations actuelles et futures.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie déplore un nouveau vote clivant sur une question qui devrait nous unir. La Slovénie a pris part de bonne foi, dans un esprit d'ouverture et de souplesse, aux négociations sur ce projet de résolution (S/2024/383), afin de garantir la sûreté et la sécurité du milieu spatial. Nous avons proposé plusieurs amendements ; mais aucune de nos préoccupations n'a été prise en compte.

Nous soulignons que le droit international de l'espace, axé autour du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, est la pierre angulaire de la gouvernance mondiale de l'espace. Il prévoit des dispositions charnières sur la

prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'interdiction de déployer des armes de destruction massive au-dessus de l'atmosphère terrestre. Ces obligations doivent être réaffirmées et renforcées si nous voulons éviter toute gêne potentiellement nuisible à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace.

La Slovénie est favorable à une grande partie du texte qui nous a été soumis. Toutefois, le projet présenté par la Fédération de Russie ne répond pas concrètement aux nombreux défis liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et, selon nous, aurait des incidences ambiguës pour la sécurité de l'espace. Pour toutes ces raisons, la Slovénie a voté contre le projet de résolution.

Cela étant dit, la Slovénie reste indéfectiblement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Elle est favorable au renforcement des engagements existants par des normes, règles et principes de comportement responsable, ainsi que par des mesures juridiquement contraignantes. Nous réaffirmons notre volonté de prendre une part constructive à tous les efforts faits pour veiller à une utilisation pacifique de l'espace, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Nous exhortons toutes les nations spatiales à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aboutir à l'arsenalisation de l'espace. Nous les appelons à s'astreindre à un comportement responsable afin de garantir une utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes globalement satisfaits du résultat du vote. Au-delà des chiffres, il atteste du clivage entre les partisans d'une exploration pacifique de l'espace et ceux qui cherchent à l'arsenaliser. En définitive, les pays occidentaux sont désormais isolés au Conseil, et c'est très révélateur.

Il est vivement regrettable que les membres occidentaux du Conseil de sécurité aient aujourd'hui empêché le Conseil de prendre une décision équilibrée et ô combien nécessaire qui aurait permis à l'espace d'être réservé à un usage exclusivement pacifique. Aujourd'hui, le masque est tombé, ils se sont enfin révélés au grand jour, et ils nous ont montré leur vrai visage.

Le mois dernier encore, les États-Unis et leurs alliés, avec tout le cynisme qui les caractérise, se targuaient bruyamment, auprès de qui voulait les entendre, de leur engagement en faveur d'un espace extra-atmosphérique pacifique. Maintenant qu'ils ont confirmé leurs véritables intentions – poursuivre l'arsenalisation de l'espace et la

mise au point d'armes adaptées –, il est particulièrement cynique et hypocrite de leur part d'essayer de justifier leurs actions en arguant du caractère prétendument non consensuel de notre projet. Sans parler de leur soudaine épiphanie, selon laquelle la thématique de la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait être abordée dans les enceintes de désarmement pertinentes, alors qu'il y a quelques semaines, c'est précisément pour cette position qu'ils critiquaient la Russie. Et aujourd'hui, le représentant du Japon a essayé de nous rejeter cette responsabilité. Mais nous nous rappelons tous que ce sont eux qui ont mis la question à l'ordre du jour du Conseil. La raison pour laquelle ils n'ont pas appuyé notre projet de résolution aujourd'hui est d'une banalité affligeante : ils veulent se réserver la possibilité d'utiliser l'espace à des fins militaires et d'y déployer n'importe quel type d'armes.

Les prétendues explications fournies par le représentant des États-Unis avant le vote sont, hélas, risibles et ne tiennent absolument pas la route. Il n'a notamment pas répondu à la principale question : les États-Unis veulent-ils empêcher le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace ? Le texte de notre projet de résolution contient une disposition à ce sujet, que nous avons tirée du projet de résolution déposé par les États-Unis et le Japon (S/2024/302). Alors peuvent-ils expliquer pourquoi ils s'opposent à l'interdiction de déployer tout autre type d'armes dans l'espace ? En l'occurrence, les autres délégations qui ont voté contre notre texte n'avaient pas grand-chose à dire non plus.

Nous invitons tous nos chers collègues à réfléchir aux conséquences qu'aurait une arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique pour les habitants de la Terre. Comme les États-Unis et leurs alliés l'ont prouvé une fois de plus aujourd'hui, la probabilité d'un tel scénario est malheureusement toujours plus forte. Nous n'avons jamais caché que l'exploration militaire active de l'espace extra-atmosphérique par les pays occidentaux est pour nous une source de grave préoccupation. Il suffit de consulter les rapports et déclarations publiés régulièrement par leurs services compétents, qui qualifient de « légitime défense » ces activités, lesquelles sont appuyées par un financement généreux, pour se convaincre que nos craintes sont fondées. Pourtant, personne, si ce n'est les États-Unis et leurs alliés, n'a déclaré que l'espace était un « théâtre d'opérations militaires » et personne n'y déploie de systèmes de combat.

Aujourd'hui, nous avons entendu les pays occidentaux égrener des avis hypocrites sur notre projet

de résolution comme sur nos intentions, ainsi que des mensonges éhontés sur la méthodologie appliquée pour le texte, alors que nous avons tenu des consultations, recueilli des commentaires écrits et, à la demande des délégations, prolongé à plusieurs reprises la procédure d'approbation tacite.

En revanche, le vote d'aujourd'hui est une défaite pour tous ceux qui, comme la Russie, tentent d'éviter que les affrontements ne débordent dans l'orbite terrestre. Il va sans dire que cette situation va exiger une analyse et une réponse de notre part. Dans le même temps, la Russie restera attachée à ses obligations relatives à l'espace extra-atmosphérique, conformément au droit international. C'est d'ailleurs ce à quoi le représentant des États-Unis a fait référence à juste titre. Nous avons réaffirmé à plusieurs reprises nos engagements et nous les réaffirmons aujourd'hui encore. Malgré l'attitude agressive des États-Unis et de leurs alliés, nous continuerons à travailler activement dans ce sens et nous ferons tout notre possible, avec les États Membres responsables de l'ONU, pour que l'espace extra-atmosphérique reste pacifique.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : L'espace extra-atmosphérique est un bien commun mondial qui a une incidence majeure sur la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière. Garantir le caractère pacifique de l'espace et promouvoir la coopération dans ce domaine est un objectif universel de la communauté internationale et une responsabilité partagée par tous les États Membres.

Au cours des 60 années qui se sont écoulées depuis le début des activités d'exploitation de l'espace, la communauté internationale s'est efforcée d'améliorer son système de gouvernance. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, premier traité international relatif à l'espace, établit les principes importants de l'utilisation pacifique, de la libre exploration et de la coopération internationale, tout en interdisant catégoriquement le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace, contribuant ainsi de manière importante au maintien de la paix, de la sécurité et de la viabilité de l'espace.

Parallèlement, les progrès de la technologie spatiale ont donné lieu à de nouvelles menaces et de nouveaux défis dans l'espace. Un certain pays a défini l'espace comme un « terrain de guerre », accéléré le développement de sa force spatiale et déployé des systèmes anti-missiles et des armes offensives dans l'espace. Bien qu'ils ne soient pas expressément interdits par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ces actes exacerbent les risques de conflit dans l'espace, violent clairement le

principe de l'utilisation pacifique de l'espace établi par le Traité et vont à l'encontre de l'objectif de la communauté internationale de maintenir la sécurité dans l'espace et de faire avancer la cause de son utilisation pacifique.

Face à cette situation, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution demandant à la Conférence du désarmement de négocier et de conclure un traité sur la maîtrise des armements dans l'espace et d'interdire expressément le déploiement d'armes de tout type dans l'espace, de manière à fournir une garantie institutionnelle fondamentale pour le maintien de la sécurité de l'espace. Elle exprime le souhait de la majorité de la communauté internationale s'agissant de promouvoir la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique, et la Conférence du désarmement mène des discussions continues et approfondies sur la question.

La Chine est d'avis que le Conseil de sécurité peut, dans le cadre de ses propres mandats, examiner la question de la sécurité spatiale de manière appropriée. Mais ce faisant, il est important de refléter, dans la mesure du possible, le consensus de la communauté internationale afin de promouvoir la confiance mutuelle et la coopération entre toutes les parties sur la question de l'espace extra-atmosphérique, tout en soutenant et en complétant les discussions pertinentes qui ont lieu dans les instances spécialisées.

Le mois dernier (voir S/PV.9616), le Conseil de sécurité n'a pas adopté un projet de résolution (S/2024/302) sur la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, déposé par les États-Unis et le Japon. Depuis, la Russie a présenté un nouveau projet de résolution (S/2024/383), qui reconnaît le rôle et les contributions du

Traité sur l'espace extra-atmosphérique tout en comblant les lacunes qu'il contient en interdisant expressément le déploiement d'armes de tout type dans l'espace et en appelant à la conclusion rapide d'un traité sur la maîtrise des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces éléments ont recueilli le soutien de plus de deux tiers des États Membres de l'ONU à l'Assemblée générale, reflétant ainsi les préoccupations et les points de vue de la majorité de la communauté internationale, et des pays en développement en particulier. La Chine a appuyé et coparrainé le projet de résolution déposé par la Russie. Cependant, en raison de divergences de position, le projet de résolution n'a pas été adopté lors du vote qui vient de se tenir. La Chine le déplore vivement.

Les résultats des votes récents au Conseil de sécurité sur les deux projets de résolution relatifs à la sécurité de l'espace extra-atmosphérique indiquent que les parties ont toujours des conceptions et des points de vue différents sur la question ; il faudra des efforts à long terme pour parvenir à un consensus. En ce qui concerne la gouvernance de l'espace, il reste également beaucoup à faire. La communauté internationale doit défendre la vision d'une sécurité commune, globale, axée sur la collaboration et durable, renforcer continuellement le dialogue, accroître la confiance mutuelle et approfondir la coopération, de manière à faire de l'espace extra-atmosphérique la nouvelle frontière d'une paix durable et d'un développement commun. La Chine est prête à continuer de travailler avec la communauté internationale pour faire des efforts constructifs et apporter des contributions positives au maintien de la sécurité de l'espace et à la promotion de son utilisation pacifique.

La séance est levée à 16 h 5.